



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 21/04/2026  
Date d'affichage de la convocation : 21/04/2026

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	03
Votants :	29

### Délibération n°

**2026\_D\_043**

### Séance du 04 MAI 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **04 mai à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Axelle BOUDIN, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Agnès LOGA-PETITJEAN Roman VINCENT, Philippe GOFFART, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), Mme Eloïse SOYER (pouvoir à Sophie BLANCHIN), Mme Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER (pouvoir à Gilles FOUILLADE)

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

### Objet de la délibération : SYNDICAT MIXTE OUVERT AUBE NUMERIQUE – ADHESION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités auboises tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube a proposé courant 2024 la création d'un syndicat numérique, dénommé Syndicat Aube Numérique.

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert aurait pour objet de favoriser la transformation numérique du territoire auboïse et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

Au vu de l'intérêt pour la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques, le Conseil municipal a approuvé par délibération n° 2024\_D\_087 en date du 18 novembre 2024, la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS à ce syndicat pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L. 132-14 du Code de sécurité intérieure et du déploiement d'un réseau d'objets connectés.

La création effective de ce syndicat interviendra par le biais d'un arrêté préfectoral pris après approbation définitive des statuts par l'ensemble des membres. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les statuts du Syndicat Aube Numérique dont une version définitive, comprenant notamment la liste de membres adhérents, est jointe en annexe.

En outre, l'article 7.1 de ces statuts prévoit les règles de désignations des membres du Comité syndical. Ainsi, chaque commune de 2 000 habitants ou plus doit désigner un délégué et un suppléant, ce délégué disposant d'une voix au sein du Comité syndical.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à ces désignations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique annexés à la présente délibération ;

Considérant le projet de création d'un syndicat mixte ouvert à la carte dénommé Aube Numérique porté par le Département de l'Aube ;

Considérant que la volonté de la Commune d'adhérer à ce syndicat pour ce qui la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et le déploiement d'un réseau d'objets connectés.

Considérant l'intérêt pour la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques,

Considérant la délibération n° 2024\_D\_087 en date du 18 novembre 2024 approuvant la création du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L. 132-14 du Code de sécurité intérieure et le déploiement d'un réseau d'objets connectés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

‣ **APPROUVE** les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique dans leur intégralité, tel qu'annexés à la présente délibération.

‣ **PROCEDE** au scrutin public pour la désignation des représentants de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du Comité Syndical

‣ **DESIGNE** les représentants de commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS pour siéger au sein du Comité syndical comme suit :

- En qualité de titulaire : Madame Sylvie VELUT
- En qualité de suppléant: Monsieur Reynald CARLOT.

‣ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

